



Programme Erasmus+

Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse (CBY)

Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Ces domaines jouent un rôle clé pour soutenir les citoyens dans leur développement personnel et professionnel. Une éducation et une formation de qualité, inclusives, ainsi que l'apprentissage formel et non formel, permettent aux jeunes et aux participants de tous âges d'acquérir les qualifications et les compétences nécessaires à une participation active à la société démocratique, à la compréhension interculturelle et à une transition réussie vers le marché du travail.

Erasmus+ reconnaît l'importance d'ouvrir ces opportunités, en finançant l'échange de personnes, d'idées et de bonnes pratiques entre les organisations des États membres de l'UE, des pays tiers associés au programme et des pays tiers éligibles non associés au programme dans le monde entier.

Les activités internationales au-delà de l'Europe couvrent l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnelle, la jeunesse et le sport.

En quoi consiste un projet CBY ?

Les projets de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse sont des projets de coopération internationale basés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations actives dans le domaine de la jeunesse dans l'UE et les pays associés au programme, d'une part, et les pays tiers non associés au programme, d'autre part. Les projets visent à soutenir la coopération internationale dans le domaine de la jeunesse et de l'apprentissage non formel, en tant que moteur du développement socio-économique durable et du bien-être au sein des organisations de jeunesse et des jeunes.

Quels sont les objectifs d'un projet CBY ?

Les projets CBY peuvent réaliser un éventail d'activités, telles que :

- Développer des outils et des méthodes pour le développement socio-professionnel des animateurs et formateurs de jeunesse ;
- Développer des méthodes d'apprentissage non formel, notamment celles favorisant l'acquisition ou l'amélioration des compétences, y compris les compétences liées à l'éducation aux médias ;
- Développer de nouvelles formes de formation pratiques et de simulation de cas réels dans la société ;
- Développer de nouvelles formes de travail dans le domaine de la jeunesse, notamment l'utilisation stratégique de l'apprentissage ouvert et flexible, de la coopération virtuelle, des ressources éducatives libres et une meilleure exploitation du potentiel du numérique ;
- Organiser des événements, séminaires, ateliers, échanges de bonnes pratiques pour la coopération, le réseautage, la sensibilisation et l'apprentissage par les pairs ;
- Organiser des activités de mobilité pour les animateurs de jeunesse afin de tester les outils et méthodes développés par le partenariat. Les activités de mobilité doivent rester secondaires par rapport aux objectifs principaux de l'action et soutenir la réalisation de ces objectifs.

Qui peut postuler et participer aux projets CBY ? Comment ?

La participation aux projets CBY est ouverte aux entités légales :

- ONG (y compris les ONG européennes de jeunesse et les conseils nationaux de la jeunesse) actives dans le domaine de la jeunesse ;
- Autorités publiques à l'échelle locale, régionale ou nationale ;
- Entreprises publiques ou privées (petites, moyennes ou grandes entreprises, y compris les entreprises sociales) peuvent également participer, mais pas en tant que coordinateur.

Ces entités doivent être légalement établies dans un État membre de l'UE, un pays tiers associé au programme ou dans des pays tiers éligibles non associés au programme des régions suivantes :

- Région 1 (Balkans occidentaux)
- Région 2 (Voisinage Est)
- Région 3 (Pays du sud de la Méditerranée)
- **Région 9 (Afrique subsaharienne) NOUVEAUTÉ EN 2025**

Les projets CBY impliquant la région 9 doivent inclure un volet de mobilité¹. Le budget maximal pour les projets impliquant la région 9 est donc plus élevé. Les coordinateurs de ces projets 9 doivent être basés dans l'un des 33 États membres de l'UE ou des pays associés.

Projets de partenariat

Les propositions doivent être soumises par un consortium d'au moins 4 candidats (bénéficiaires, pas des entités affiliées), qui remplit les conditions suivantes :

- Au moins 1 entité juridique d'un État membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme ;
- Au minimum 2 entités juridiques de 2 pays tiers éligibles non associés au programme ;
- Appartenir à la même région éligible (Région 1, 2, 3, 9).

Les organisations de différentes régions éligibles ne peuvent pas participer aux mêmes projets. Les projets interrégionaux ne sont pas éligibles.

Comment postuler

Les opportunités de financement pour 2021-2027 et les informations sur la manière de postuler sont annoncées sur le portail Funding & Tender Opportunities de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>



Pour plus d'information et d'inspiration

Informations détaillées sur les **critères et les règles de financement** : [Guide du programme Erasmus](#)

Des informations sur les modalités de candidature aux appels d'offres annuels sont disponibles sur le portail « Funding & Tender Opportunities » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Consulter [quelques exemples de projets CBY](#) déjà financés dans le cadre du programme 2021-2027

Certains [projets CBY avec des partenaires d'Afrique subsaharienne](#) ont été soumis avant 2021, lorsqu'il s'agissait d'une région éligible.

¹ La mobilité pour les régions 1, 2 et 3 est possible dans le cadre de l'action distincte Mobilité pour la jeunesse.

